



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 240-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.330

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 30.11.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Maintenir le paiement en liquide pour les distributeurs de billets du BLS

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager auprès du BLS pour le maintien du paiement en liquide aux distributeurs de billets du BLS.

Développement :

Récemment, le BLS a annoncé le remplacement de ses quelque 200 distributeurs de billets dans les cantons de Berne, Lucerne, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Soleure par de nouveaux modèles à partir de 2025. L'entreprise veut saisir cette occasion pour supprimer complètement la possibilité de payer en liquide lors de l'achat d'un billet à l'automate. Pour une entreprise semi-publique comme le BLS, cette idée est hautement problématique, l'argent liquide ayant toujours cours légal en Suisse. Par ailleurs, la suppression du paiement en liquide désavantage clairement en particulier les personnes âgées, les enfants et d'autres groupes de personnes ne disposant souvent pas d'une carte bancaire ou de crédit.

Motivation de l'urgence : l'achat des nouveaux distributeurs de billets est prévu pour dans deux ans déjà. Le Conseil-exécutif doit donc réagir rapidement afin de pouvoir maintenir le paiement en liquide aux distributeurs du BLS.

Destinataire
– Grand Conseil